

Le 4 décembre 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0451

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 13 novembre 2023 et visant à obtenir :

« *combien Hydro-Québec a versé en 2021, 2022 et au premier trimestre de 2023 à chacune des 5 firmes de génie-conseil auxquelles elle a versé le plus d'argent en échange de services.* »

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-après le montant total des contrats octroyés aux cinq (5) principales firmes de génie-conseil pour les années 2021, 2022 et pour le 1^{er} trimestre de 2023 (par ordre des montants attribués).

TOP 5 - 2021	Total versé : 81,2 M\$
1- ENGLOBE CORP (COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL)	
2- CIMA + SENC	
3- WSP CANADA INC	
4- TETRA TECH QE INC	
5- LES SERVICES EXP INC (EXP SERVICES INC)	

TOP 5 – 2022	Total versé : 93,3 M\$
1- CIMA + SENC	
2- ENGLOBE CORP (COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL)	
3- TETRA TECH QE INC	
4- WSP CANADA INC	
5- LES SERVICES EXP INC (EXP SERVICES INC)	

TOP 5 – 2023 (1 ^{er} trimestre)	Total versé : 17,6 M\$
1- ENGLOBE CORP (COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL)	
2- CIMA + SENC	
3- WSP CANADA INC	
4- TETRA TECH QE INC	
5- LES SERVICES EXP INC (EXP SERVICES INC)	

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer la part de marché de chacune de ces firmes. Il s'agit de renseignements de nature commerciale et financière que nous traitons de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme et de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de ces firmes. Suivant les articles 21 à 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.